

Délibération CA 2018 / 12 / 04 – 1

Point ajouté à l'Ordre du Jour :

TEXTE de POSITIONNEMENT sur la HAUSSE des FRAIS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRES pour les ETRANGERS hors UNION EUROPEENNE*Document distribué en séance*

« L'Université de Lorraine fait partie des universités françaises qui est fière d'accueillir le plus d'étudiants étrangers extra-communautaires en France. Elle est aussi engagée dans des réseaux d'universités notamment avec de nombreux doubles diplômes avec des établissements allemands. Le premier Ministre a annoncé le 19 novembre dernier six mesures pour favoriser l'attractivité de la France qui changent radicalement la politique française, le modèle de relation que nos universités entretiennent avec leurs partenaires étrangers, la relation directe de nos établissements avec les étudiants extra-communautaires. Parmi ces mesures, la mesure qui consiste à différencier les frais d'inscription entre étudiants communautaires et extra-communautaires, à tripler le nombre de bourses et à augmenter les exonérations divise profondément la communauté universitaire.

Une partie importante de la communauté universitaire lorraine est opposée au principe même de la différenciation des frais d'inscription et, comme en Allemagne, préfère une politique d'attractivité qui ne fait pas des frais d'inscription un outil de différenciation entre les étudiants.

Pour une autre partie de notre communauté cette différenciation pourrait être compréhensible mais les modalités rigides proposées inquiètent notamment pour nos relations avec les pays francophones d'Afrique ; pays avec lesquels la Lorraine, terre d'immigration, a une longue tradition de partenariat.

Nous pensons que cette mesure ne permettra plus d'accueillir une partie des étudiants modestes qui avait fait le choix de la France en raison de la qualité des études mais également pour sa politique de tarification de l'enseignement supérieur public.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine demande urgemment la révision de cette mesure et plus largement une réflexion globale sur le modèle de financement des universités françaises. »

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le texte de positionnement ci-dessus, destiné à être transmis à Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	16
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20

Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 décembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 06/12/2018

Délibération CA 2018 / 12 / 04 – 2

Point 3 de l'Ordre du Jour :

BUDGET RECTIFICATIF 2018 - 1

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 1

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour le **budget agrégé de l'Établissement** comprenant le **budget principal**, les budgets annexes du **CFA** et de la **Fondation** :

- **7 018 Équivalent Temps Plein Travaillé** (ETPT) dont 6 218 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 800 ETPT hors plafond d'emplois législatifs

Tableau 1
Budget Rectificatif n°1 2018 - Budget de l'établissement - Tableau des emplois

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
	Permanents	Titulaires	En ETPT	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	2 929 (1)		2 929	
		CDI	5	20	25	
	Non permanents	CDD	708	335	1 043	
Sous-total ENSEIGNANTS et/ou CHERCHEURS			3 642	355	3 997	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			-		-	
BIATOSS	Permanents	Titulaires	2 202 (2)		2 202	
		CDI	114	190	304	
	Non permanents	CDD	260	255	515	
Sous-total BIATOSS			2 576	445	3 021	
TOTAL			6 218 (3)	800	7 018 (4)	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			6 218 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA	

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5).

- **les Autorisations d'Engagement (AE) au titre du budget principal :**
 - 457 049 005 € en personnel et 15 180 995 € pour l'enveloppe contrats de recherche
 - 76 218 910 € en fonctionnement et 15 716 918 € pour l'enveloppe contrats de recherche
 - 78 734 995 € en investissement et 9 523 979 € pour l'enveloppe contrats de recherche

Et au titre **du budget annexe du CFA :**

- 265 000 € en personnel
- 1 298 657 € en fonctionnement
- 94 604 € en investissement

Et au titre du **budget annexe de la Fondation :**

- 918 985 € en fonctionnement

- **628 434 283 € de Crédits de Paiement (CP) pour le budget principal** dont :

- 457 049 005 € en personnel et 15 180 995 € pour l'enveloppe contrats de recherche
- 72 477 184 € en fonctionnement et 17 288 694 € pour l'enveloppe contrats de recherche
- 52 812 457 € en investissement et 11 048 702 € pour l'enveloppe contrats de recherche

Et au titre du **budget annexe du CFA :**

- 265 000 € en personnel
- 1 298 657 € en fonctionnement
- 94 604 € en investissement

Et au titre du **budget annexe de la Fondation :**

- 918 985 € en fonctionnement

- **609 904 555 € de prévision de recettes**

- **607 476 511 €** pour le **budget principal**
- **1 658 261 €** pour le **budget annexe du CFA**
- **769 783 €** pour le **budget annexe de la Fondation**

- **18 529 728 € de solde budgétaire déficitaire** se répartissant entre

- **- 18 380 526 €** pour le **budget principal**
- **0 €** pour le **budget annexe du CFA**
- **- 149 202 €** pour le **budget annexe de la Fondation**

Budget Rectificatif n°1 2018 - Budget de l'établissement - Autorisations budgétaires
POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

	DEPENSES					RECETTES					
	Montants en euros					Montants en euros					
	AE/BI-2018	AE/BR1-2018	AE/ECARTS	CP/BI-2018	CP/BR1-2018	CP/ECARTS	RE/BI-2018	RE/BR1-2018	RE/ECARTS		
Enveloppes hors projet de recherche	604 714 428	614 580 156	9 865 728	579 854 796	584 915 892	5 061 096	546 982 361	563 417 088	16 434 727	Recettes globalisées	
Personnel	456 161 172	457 314 005	1 152 833	456 161 172	457 314 005	1 152 833	478 432 153	482 192 683	3 760 530	Subvention pour charges de service public	
dont contributions employeur au CAS Pension	133 055 828	135 100 686	2 044 858	133 055 828	135 100 686	2 044 858	1 379 294	1 168 425	-210 869	Autres financements de l'Etat	
Fonctionnement	70 173 801	78 436 552	8 262 751	67 937 651	74 694 826	6 757 175	17 469 948	26 304 964	8 835 016	Fiscalité affectée	
Investissement	78 379 455	78 829 599	450 144	55 755 973	52 907 061	-2 848 912	49 700 966	53 751 016	4 050 050	Autres financements publics	
Enveloppes projet de recherche	30 117 402	40 421 892	10 304 490	31 384 538	43 518 391	12 133 853	34 759 049	46 487 467	11 728 418	Recettes fléchées	
Personnel	13 449 828	15 180 995	1 731 167	13 449 828	15 180 995	1 731 167	12 960 190	10 950 360	-2 009 830	Financements de l'Etat fléchés	
Fonctionnement	11 101 687	15 716 918	4 615 231	11 313 010	17 288 684	5 975 684	21 357 240	33 860 635	12 503 395	Autres financements publics fléchés	
Investissement	5 565 887	9 523 979	3 958 092	6 621 700	11 048 702	4 427 002	441 619	1 676 472	1 234 853	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES	634 831 830	655 002 048	20 170 218	611 239 334	628 434 283	17 194 949	581 741 410	609 904 555	28 163 145	TOTAL DES RECETTES	
Solde budgétaire (excédent)					Solde budgétaire (déficit)						
										29 497 924	18 529 728

Budget Rectificatif n°1 2018 - Budget de l'établissement - Équilibre financier
POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	BH-2018	ECARTS	BRI-2018	ECARTS	BI-2018
Solde budgétaire (déficit)	29 497 924	-10 968 196	18 529 728	0	0
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	29 355 722	-10 975 196	18 380 526	0	0
<i>dont solde budgétaire budget du CFA U.L.</i>	0	0	0	0	0
<i>dont solde budgétaire fondation N.I.T.</i>	142 202	7 000	149 202	0	0
Remboursements d'emprunts (capital)	1 168 725	15 855	1 184 580	0	0
Nouveaux prêts (capital)	0	2 200	2 200	7 263	0
Dépôts et cautionnements	10 000	-9 125	875	25 973	10 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	14 356 200	-5 207 652	9 148 548	-14 950 949	20 140 000
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	0	863 671	863 671	-506 243	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	45 032 849	-15 303 247	29 729 602	-15 423 956	36 717 153
Variation de trésorerie	0	0	0	120 709	8 315 696
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	0	739 835	739 835	-5 033 061	5 033 061
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	0	0	0	5 893 605	3 282 635
TOTAL DES BESOINS	45 032 849	-15 303 247	29 729 602	-15 303 247	45 032 849

TABLEAU 4 ÉQUILIBRE FINANCIER – Synthèse et Chiffres-Clés

Tableau → page 68 de la note de l'ordonnateur

Commentaire → pages 31 à 37 de la note

Besoins (utilisation des financements)	
Solde budgétaire (déficit)	18 529 728 €
Remboursement d'emprunt (capital)	1 184 580 €
Nouveaux Prêts (capital)	2 200 €
Dépôts et cautionnement	875 €
Opération au nom et pour le compte de tiers (décaissement de l'exercice)	9 148 548 €
Autres décaissement sur compte de tiers (non budgétaire)	863 671 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie	29 729 602 €
Variation de la trésorerie	0 €
<i>Dont abondement trésorerie fléchée</i>	
	739 835 €
<i>Dont abondement trésorerie non fléchée</i>	
	0
TOTAL DES BESOINS	
	29 729 602 €

Financements (couverture des besoins)	
0 €	Solde budgétaire (excédent)
16 567 153 €	Nouveaux emprunts (capital)
7 263 €	Remboursement de prêts (capital)
35 973 €	Dépôts et cautionnements
5 189 051 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers
- 506 243 €	Autre encaissement sur comptes de tiers (non budgétaire)
21 293 197 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie
8 436 405 €	Variation de la trésorerie
<i>Dont prélèvement trésorerie fléchée</i>	
0 €	
<i>Dont prélèvement trésorerie non fléchée</i>	
9 176 240 €	
TOTAL DES FINANCEMENTS	
29 729 602 €	

Tableau 6
Budget Rectificatif n°1 2018 - Budget de l'établissement - Situation patrimoniale

POUR VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exercice 2017 Exécution	Exercice 2018 Budget Initial	Exercice 2018 Budget Rectificatif n°1	Variation BRI-2018 / BI-2018	PRODUITS	Exercice 2017 Exécution	Exercice 2018 Budget Initial	Exercice 2018 Budget Rectificatif n°1	Variation BRI-2018 / BI-2018
Personnel	465 016 575	469 311 000	473 595 000	4 284 000	Subventions de l'Etat	476 870 914	480 580 745	484 352 683	3 771 938
<i>dont charges de pensions civiles *</i>	134 500 140	133 055 828	135 100 686	2 044 858	Fiscalité affectée	-	-	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	113 383 480	107 933 812	127 506 379	19 572 567	Autres subventions	35 084 666	31 800 427	40 878 924	9 078 497
					Autres produits	73 236 336	64 990 929	76 406 376	11 415 447
TOTAL DES CHARGES	578 400 055	577 244 812	601 101 379	23 856 567	TOTAL DES PRODUITS	585 191 916	577 372 101	601 637 983	24 265 882
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice</i>	6 791 860	127 289	536 604	409 315	Résultat prévisionnel : perte	-	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	585 191 916	577 372 101	601 637 983	24 265 882	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	585 191 916	577 372 101	601 637 983	24 265 882

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Exercice 2017 Exécution	Exercice 2018 Budget Initial	Exercice 2018 Budget Rectificatif n°1	Variation BRI-2018 / BI-2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 791 860	127 289	536 604	409 315
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	33 519 041	28 258 962	34 831 323	6 572 361
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 794 027	345 900	1 336 923	991 023
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	22 000	22 000
- produits de cession d'éléments d'actifs	31 525	0	39 000	39 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	21 997 004	18 254 619	22 104 619	3 850 000
= CAF ou IAF*	16 488 346	9 785 732	11 909 385	2 123 653

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 8 436 405 € de variation de trésorerie
- 536 604 € de résultat patrimonial
- 11 909 385 € de capacité d'autofinancement (CAF)
- 42 622 956 € d'abondement sur le Fonds de Roulement

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
<i>Présents</i>	17
<i>Représentés</i>	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 5 décembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 06/12/2018

Délibération CA 2018 / 12 / 04 – 3

Point 4 de l'Ordre du Jour :

PROJET de FINANCEMENT "INTRACTING" de L'ECLAIRAGE de L'UNIVERSITE de LORRAINE*Document transmis aux Administrateurs***Constat :**

- La facture énergétique de l'Université de Lorraine (électricité, chauffage, eau) s'est établie en 2017 à 11M€ dont 4,5 M€ pour le seul poste électricité. Ce dernier, dans sa dimension « éclairage » présente un potentiel non négligeable d'économies d'énergie accessible tant par la mise à niveau des équipements (éclairages LED) que par des actions sur les aspects comportementaux (appareils laissés en veille).
- D'où l'intérêt de mettre en place un modèle économique qui s'autofinance grâce aux économies réalisées (approche *intracting*). Celui-ci sera d'autant plus soutenable que le temps de retour sur investissement sera court au regard de la durée de vie de l'équipement installée (durée de vie annoncée de 22 ans pour le matériel testé).

Objectifs :

- S'appuyer sur un dispositif proposé par la CDC (Caisse des Dépôts & Consignations) dans le cadre de la convention partenariale en cours de renouvellement.
- Dégager des marges de manœuvre en s'appuyant sur les économies générées sur la facture énergétique et sur les coûts de fonctionnement (baisse des coûts de maintenance).

Principe :

- Recenser les besoins sur l'ensemble du parc (23 000 locaux potentiellement concernés) en associant toutes les composantes de formation et de recherche dans la démarche.

Organisation :

- Un marché de fournitures porté par la DPI et réalisé par les composantes volontaires (travaux en régie). Une réalisation étalée sur plusieurs annuités budgétaires.
- Un marché de travaux pour ceux nécessitant des prestations spécifiques (cas des amphis /gymnases). Une réalisation étalée sur plusieurs annuités budgétaires.
- Apport du dispositif *Intracting* de la CDC (avance remboursable de 500 000 €).

Orientations techniques :

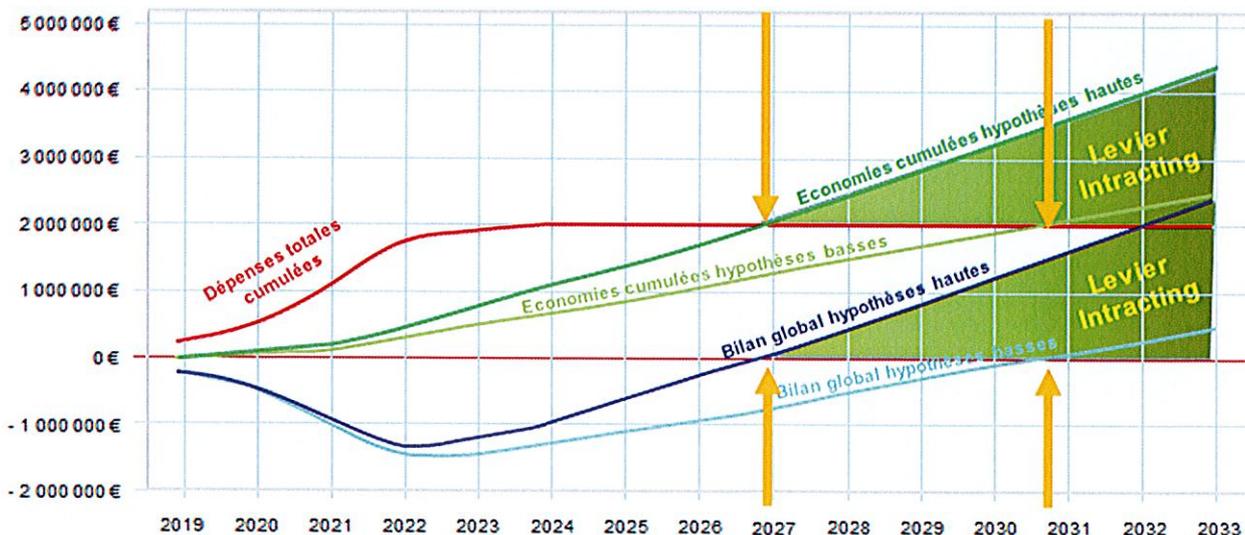
- Chaque local étudié en phase 1 (1200 locaux) fait l'objet d'une étude d'éclairagisme spécifique, d'un calcul de puissance avant et après pose et d'une évaluation du temps de retour sur investissement.
- Les matériels proposés sont classés selon trois standards : basique / intermédiaire / ++
- Définition par l'UL de pour le choix du matériel.

Hypothèse de financement

Année	Avance remboursable CDC	Auto-financement établissement	Dépenses cumulées	Annuités remboursement	Dépenses totales cumulées
2019	250 000 €	250 000 €	500 000 €		250 000 €
2020	250 000 €	250 000 €	1 000 000 €	5 000 €	505 000 €
2021		500 000 €	1 500 000 €	86 689 €	1 091 689 €
2022		500 000 €	2 000 000 €	173 378 €	1 765 067 €
2023			2 000 000 €	173 378 €	1 938 445 €
2024			2 000 000 €	86 689 €	2 025 134 €
2025			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2026			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2027			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2028			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2029			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2030			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2031			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2032			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €
2033			2 000 000 €	0 €	2 025 134 €

Calculs CDC

4 – INTRACTING ECLAIRAGE UL



Délibération

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité l'Université de Lorraine à s'engager dans la mise en place d'un dispositif d'*intracting* en vue de réaliser des mesures d'économies d'énergies.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	19
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	3
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 5 décembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 06/12/2018

Délibération CA 2018 / 12 / 04 – 4

Point 5 de l'Ordre du Jour :

CAPACITES D'ACCUEIL et MODALITES D'ADMISSION pour la RENTREE 2019

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 2

Il s'avère ne pas y avoir de modifications importantes. À noter, les 2 changements suivants :

- dans le tableau du Collégium S&T (Sciences & Technologies), la Licence Professionnelle *Aménagement paysager* dont les parcours « Gestion et Développement durable du Paysage » et « Gestion et Pilotage de Chantier » passent à des effectifs de **6 FI** (Formation Initiale) et **5 FC** (Formation Continue) par au lieu de 5 FI et 5 FC ;
- dans le tableau du Collégium LMI (Lorraine Management Innovation), la Licence AES dont la capacité d'accueil des néo-entrants est ramenée à 250 en vue de la publication sur parcoursup.fr. Les données affichées l'an dernier sur la plateforme ont été corrigées car elles comptabilisaient les effectifs des redoublants (50).

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les attendus spécifiques d'orientation en 1^{ère} année de licence, sur les prérequis et modalités d'admission à l'entrée des formations et diplômes de DUT, licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieur post-BAC de l'Université de Lorraine ainsi que sur les capacités d'accueil des mentions et des parcours de ces formations et diplômes.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	17
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

Fait, le 5 décembre 2018



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 6 décembre 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 5 décembre 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 6 décembre 2018**.

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.